



Communiqué de Presse

Le 6 janvier dernier, l'Union Syndicale des Retraités de la Vienne a rencontré les responsables de Grand Poitiers à propos de la suppression du tarif senior dans les bus Vitalis de Poitiers. Et ceci, dans le cadre d'une mobilisation pour le maintien du pouvoir d'achat, dans un contexte où les pensions de retraite n'ont pas augmenté depuis 6 ans.

Etaient présents Madame Sylvie Aubert, Présidente en charge des mobilités à Grand Poitiers, M. Frankie Angebault Vice-Président en charge des mobilités et Président de Vitalis, M. Laurent Fonteneau Directeur du service Mobilités à Grand Poitiers.

Ils ont reconnu que la suppression du tarif senior entraînait bien une augmentation de 57 % pour les + de 65 ans ne bénéficiant pas d'un tarif préférentiel.

C'est un choix assumé. Il n'y a aucune raison pour que les personnes de + de 65 ans bénéficient d'une tarification spéciale s'ils sont aisés, insiste Madame Aubert. Par contre, dans le même temps, les tarifs au Quotient Familial (QF) < 500 ont été fortement diminués. De même, davantage de personnes bénéficient des abonnements réduits se référant au Q.F.

La CGT est d'accord sur les avantages tarifaires pour les personnes ayant un faible quotient familial, par contre elle ne peut approuver une augmentation de 10 % du prix des tickets pour le tarif général, et de 57 % pour les plus de 65 ans.

Dans un entretien cordial où chacun a écouté la position de l'autre, nous sommes restés sur nos positions.

Aujourd'hui, nous contestons à la fois la suppression du tarif senior mais aussi l'augmentation générale de 10 % du prix des billets. Le prix des billets représente globalement 20 % du fonctionnement de Vitalis, la question des transports gratuits pour tous pose si l'on veut vraiment favoriser le transport collectif à Poitiers et sa communauté d'agglomération au titre de la planète et du droit à la mobilité.

POITIERS LE 9/1/2022